

# COMMUNE DE HIRTZFELDEN

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18 MAI 2017

Sous la présidence de Madame Agnès MATTER-BALP, Maire.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2017
2. Finances (virement de crédit, décision modificative, compte-rendu)
3. Délégations du Conseil municipal au Maire
4. Acte administratif : parcelles n°226, 272 et 279 en section 24
5. Jeux Inter villages - Achat d'une coupe
6. Cimetière – Location du columbarium
7. Emploi temporaire – Prolongation
8. Musée F.A. JECKER : annulation de la délibération du 5 juillet 2016
9. Informations - Communications

Présents : M. Stéphane SENEZ, 1<sup>er</sup> adjoint  
M. Christophe BITARD, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Mme Myriam NAEGELIN, 3<sup>ème</sup> adjointe  
Mme Valérie BIRGLEN, 4<sup>ème</sup> adjointe

Et M. Frédéric GOETZ, Mme Sandrine BLONDEAU, M. François GUTLEBEN, Mme Evelyne BOLL, M. Maurice PLOSKONKA, M. Joël JECKER, et Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER et M. Paul SCHUBNEL, les conseillers.

Absents : M. Frédéric BILLAUD, Mme Valérie DABROWSKI

Sur proposition du Maire, Mme Sandrine BLONDEAU, conseillère municipale, est nommée secrétaire de séance. Elle sera assistée de Mme Céline BARQUIN, secrétaire de mairie.

### Point n°1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2017

Après délibération, le Conseil municipal, à raison de douze voix pour et une abstention (F. Gutleben),

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 2 mai 2017.

### Point n°2 - Finances

Néant

### Point n°3 – Délégations du Conseil municipal au Maire

Décisions municipales relatives à la location de la salle polyvalente :

Dates	Locataire	Objet de la location	Prix de la location
01/04/2017	ANTONY Elise	Fête privée	353,00 €
12/04/2017	BASKET CLUB HIRTZFELDEN	AG Groupama	69,20 €
22/04/2017	BASKET CLUB HIRTZFELDEN	Loto	400,00 €
22/04/2017	DEMMELE Clémentine	Fête privée	100,00 €
29/04/2017	ACCH	Animation années 80	400,00 €

Madame le Maire informe qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été présentée le 31 mars 2017 par Maître Isabelle BOISUMEAU et que ni la Commune ni la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CC du 27.02.2017, point n°8) ne font valoir leur droit de préemption urbain sur le bien suivant :

Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage du POS	Observation
2/2017	4 rue du Cimetière	S. 01 P. 4, 5 et 6	855 m <sup>2</sup>	Bâti	UA	-

### Point n°4 - Acte administratif : parcelles n°226, 272 et 279 en section 24

Suite à la délibération du 26 mars 2015, *point n°20 – Vente de parcelles non bâties*, les parcelles n° 226 (1 are 89 ca), 272 (4 ares 20 ca), et 279 (1 are 6 ca) en section 24, sises 6 rue des Pins, d'une superficie totale de 6 ares 25 ca ont trouvé acquéreurs dans le but de construire une maison d'habitation.

Le montant de la transaction est fixé à 14 500,00 € l'are.

Après délibération, le Conseil municipal, à raison de onze voix pour et deux abstentions (J. Jecker, S. Noto-Suppiger),

- **Autorise** le Maire à rédiger l'acte administratif de vente ;
- **Désigne** M. Stéphane SENEZ pour représenter la commune.

### Point n° 5 - Jeux Inter villages - Achat d'une coupe

Rapporteur : M. Christophe BITARD, 2<sup>ème</sup> adjoint, délégation « Finances »

A l'occasion des jeux inter villages qui auront lieu le 30 juillet 2017 à Roggenhouse, l'ECS (l'Essor de la Culture et du Sport) sollicite de la commune une coupe.

Madame le Maire propose à l'Assemblée délibérante d'offrir une coupe d'une valeur de 30 €.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à acquérir la coupe, pour un montant de 30 € pour les jeux inter-villages.

### Point n° 6 - Cimetière – Location du columbarium

Le Conseil municipal est invité à fixer le prix des concessions pour les 8 cases du columbarium.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal,

➤ **Fixe** le prix de la concession par case pouvant contenir 4 urnes chacune à :

- 885 € pour 15 ans
- 1769 € pour 30 ans

### **Point n° 7 - Emploi temporaire – Prolongation**

Madame le Maire propose au conseil municipal de prolonger jusqu'au 31 décembre 2017 la période allant du 16 janvier 2017 au 31 mai 2017 d'un agent contractuel à temps non complet à raison de 2 h/semaine, pour exercer les fonctions de surveillance de bâtiments et espaces communaux, dans les conditions fixées par le 1° de l'article 3 précité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à prolonger jusqu'à la fin de l'année la période de recrutement d'un agent contractuel à temps non complet, soit jusqu'au 31 décembre 2017 ;
- **Prévoit** que la rémunération de cet agent contractuel, recruté au titre du 1° de l'article 3 précité, sera maintenu à l'indice brut 340 ;
- **Autorise** en conséquence le Maire à signer un avenant au contrat de travail du 16 janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;
- **Prévoit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent recruté seront inscrits au budget de l'exercice 2017.

### **Point n° 8 - Musée F.A. JECKER : annulation de la délibération du 5 juillet 2016**

Lors de la séance du conseil municipal du 5 juillet 2016, point n° 7, concernant la restitution du buste de F.A. JECKER au musée Unterlinden de Colmar, l'assemblée avait autorisé le Maire à annuler la convention qui liait les deux parties et à rendre l'œuvre au musée colmarien. La restitution n'a pas eu lieu à ce jour, et le buste, placé sur un socle moins imposant, a trouvé une nouvelle place à l'accueil de la mairie.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Annule** la décision prise le 5 juillet 2016, point n°7

### **Point n° 9 - Informations - Communications**

#### **Madame le Maire**

#### **Tombe F.-A. Jecker au Père Lachaise**

Conformément aux vœux émis concernant la tombe par Mme la Présidente lors de la dissolution de l'association, je me suis rendue à Paris les 12 et 13 avril derniers.

J'ai retrouvé la tombe avec l'annotation suivante « Sépulture de la famille Jecker », plus aucune trace du buste de F.-A. Jecker, ni aucune inscription le concernant, seule une tige de fer complètement rouillée sur le haut de la tombe, recouverte de mousse.

Aucune imputation financière pour les frais du voyage n'a été faite, ni sur le legs de l'association dissoute, ni sur le budget communal.

### **Travail de mémoire sur l'histoire de notre village**

L'événement du 20 janvier 1945 a été restitué : merci à toutes celles et ceux qui ont participé et donné de leur temps pour l'inauguration de ce nouveau mémorial, le 13 mai dernier.

Un grand merci à Valérie pour son organisation et à Maurice pour la confection du mémorial.

Je lance d'ores et déjà un appel à l'ensemble de l'équipe municipale pour réfléchir sur la réhabilitation de la place du 6 février 1945, date officielle de la Libération du village et invite ceux ou celles qui souhaitent s'impliquer à se faire connaître auprès du secrétariat.

### **Représentants de la commune au SCOT de Colmar**

Titulaires : Stéphane Senez et Agnès Matter-Balp

Suppléants : Frédéric Goetz et Sandrine Blondeau

### **Délégués au PETR Rhin-Vignoble –Grand Ballon**

Titulaires : François Béringer (maire de Blodelsheim), Claude Brender (maire de Fessenheim), Claude Gebhard (maire d'Artzenheim), Gérard Hug (maire de Biesheim), Henri Masson (maire de Roggenhouse), Agnès Matter-Balp (maire de Hirtzfelden), Betty Muller (maire de Geiswasser), Jean-Paul Schmitt (maire de Nambenheim)

Suppléants : Richard Alvarez (maire de Neuf-brisach), Alexis Clur (maire de Dessenheim), André Deneuille (maire d'Appenwihr), Philippe Mas (maire de Volgelsheim), Thierry Schelcher (maire de Rumersheim-le-Haut), Eric Scheer (maire de Kunheim), Sylvain Waltisperger (adjoint de Munchhouse), Dominique Schmitt (maire de Heiteren).

**La prochaine séance du conseil municipal est fixée au mardi 4 juillet 2017.**

### **Stéphane SENEZ, 1<sup>er</sup> adjoint**

#### **Travaux :**

Traçages des lignes médianes (rues de Fessenheim et de Meyenheim) et de bandes STOP (rues de Meyenheim, rue de Fessenheim, rue FA Jecker) effectuées par l'entreprise MSR.

Renouvellement des couches de roulement rue de Munchhouse réalisé par Eiffage pour l'Agence Territoriale des Routes d'Ensisheim. En amont, travaux réalisés par le SIAEP et par la commune pour la baisse des bateaux au niveau du passage piéton.

#### **PLUi :**

Les réunions thématiques ont débuté, à raison de deux par semaine, jusqu'à fin juin.

Ces réunions permettent de récolter des informations dans chaque commune sur les thèmes suivants : gravière, eau et assainissement, économie, habitat-logement, transport et déplacement, tourisme, agriculture, environnement et paysage, centrale nucléaire

### **Travaux de bouclage sur le réseau eau potable**

Le SIAEP interviendra du 19 au 21 juin rue de Verdun, des coupures sont à prévoir sur cette période.

### **Christophe Bitard, 2<sup>ème</sup> adjoint**

M. Bitard présente un bilan de l'avancement des dépenses de fonctionnement et d'investissement depuis le vote du budget 2017. D'un point de vue général, l'exécution du budget se situe au tiers, ce qui est cohérent.

### **Valérie BIRGLEN, 4<sup>ème</sup> adjointe**

#### **Centre aéré**

Il aura lieu du 10 au 28 juillet 2017.

La réunion d'information est programmée mercredi 7 juin à 19H salle restaurant.

**Jeux intervillages** à Roggenhouse le dimanche 30 juillet : il reste des places.

A ma demande la Fédération des Foyers Clubs prendra en charge un groupe d'enfants de Hirtzfelden.

A voir si l'ECS souhaite compléter cette équipe avec d'autres villages ce qui permettrait de tisser des liens intercommunaux entre nos jeunes.

La Fédération se joint également à nous dans le cadre de l'organisation de **l'après-midi ludique et sportif ce samedi 20 mai** (cage à élastiques, jeux en bois, pétanque, animations diverses autour du sport individuel et d'équipe).

Toutes les associations sportives de Hirtzfelden ont été contactées par mail puis par téléphone pour se joindre également à nous et éventuellement proposer des démonstrations.

Le club de tennis de Hirtzfelden sera donc représenté.

Comme convenu en début d'année scolaire, **le conseil municipal des enfants** effectuera une sortie de fin d'année à NaturOparC à Hunawehr (ancien centre de réintroduction des cigognes et des loutres).

**La commission consultative des jeunes** organisera son barbecue annuel le samedi 1er juillet 2017 en salle polyvalente.

### **Maurice PLOSKONKA, cmd**

Cette semaine, le service technique a procédé au fleurissement du village.

M. Bertrand ILLINGER, reprend ses fonctions le mardi 23 mai en mi-temps thérapeutique de 7h à 10h30.

### **Frédéric GOETZ, vice-président à la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach**

Le conseil communautaire de Pays Rhin-Brisach a adopté la **redevance incitative** pour le traitement des déchets, malgré neuf votes contre. La **collecte de bio-déchets** s'étend ainsi au Nord, sauf pour la commune de Balgau qui s'y oppose.

**Deux groupements de commandes** sont en cours dans un cadre de mutualisation des services :

- achat et maintenance de photocopieurs
- vérification des installations électriques des bâtiments

**Maintenance et extension de l'assainissement** : après Nambenheim et Biesheim en 2016 pour des travaux de maintenance, des travaux d'extension du réseau se poursuivent pour Geiswasser et Obersaasheim.

**L'Office de tourisme intercommunal** Installé à Neuf-Brisach sera opérationnel en septembre suite à des travaux. Le bilan de l'année écoulée est positif. L'achat de matériel et d'une calèche pour visiter les remparts est en projet.

Les conseillers communautaires ont voté le rattachement au **PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon** des 22 communes de l'ex CCPB, les 7 autres de l'ex CCER y étant déjà. Cette adhésion permet notamment d'accéder à des financements spécifiques sur le territoire (Territoire à énergie positive, LEADER,...).

L'opération de modernisation du commerce qui permet aux commerçants et aux artisans de percevoir sous condition, une subvention qui peut atteindre 30% des travaux a été prolongée jusqu'au 31 mars 2018.

**Madame le Maire clôture la séance à 20h40.**